

PÔLE EMPLOI AIDE LES PROFESSIONNELS DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION À REDÉMARRER

TOUCHÉS DE PLEIN FOUET PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19, LES SECTEURS DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION REPRENENT DOUCEMENT LEUR ACTIVITÉ. LES RESTAURANTS ONT PU ROUVRIER LEURS PORTES LE 2 JUIN. POUR QUE LES ENTREPRISES CONCERNÉES PUISSENT ÊTRE PRÊTES LE JOUR J, PÔLE EMPLOI A SU FAIRE PREUVE DE RÉACTIVITÉ ET D'AGILITÉ. MARIE-CLAUDE FROSSARD, CHEFFE DE PROJET DU SECTEUR SPORT, MONTAGNE, TOURISME, NOUS EXPLIQUE COMMENT.

Comment avez-vous aidé les entreprises de l'hôtellerie-restauration à redémarrer leur activité ?

Pendant la crise, nous savions que lors de la réouverture des établissements, nous aurions peu de temps pour réagir et qu'il nous faudrait présenter rapidement des candidats formés. D'un autre côté, il fallait absolument que nous puissions proposer des offres aux demandeurs d'emploi. Nous avons connu un afflux de saisonniers inscrits dans nos fichiers alors que, trois mois plus tôt, nous ne disposions d'aucun candidat disponible.

Dès fin mai, nous avons commencé à enregistrer des offres d'emploi pour lesquelles nos conseillers Pôle emploi ont pu présenter des profils correspondants. Début juin, la profession a commencé à minima, avant de monter en charge. Nous avons alors pris contact avec ces entreprises pour voir quelles étaient leurs perspectives d'embauche.

Suite aux nouvelles exigences sanitaires, quel accompagnement proposez-vous aux candidats ?

Pour répondre aux besoins des employeurs du secteur et permettre à leurs futurs salariés d'être opérationnels dès leur intégration, Pôle emploi finance une formation d'un jour au protocole hygiène et sécurité, même si certaines entreprises préfèrent assurer elles-mêmes la formation.

Comment évolue la situation pour le secteur de l'hôtellerie-restauration depuis le 2 juin ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'offres d'emploi en hôtellerie-restauration augmente de 10 à 15 % chaque semaine



© YANN BOUVIER

cas, par exemple, à Chamonix, où l'on travaille beaucoup avec la clientèle chinoise et américaine. Ces stations se concentrent déjà sur l'année prochaine. Heureusement, la saison hivernale a été exceptionnelle. Il en est de même dans les grandes villes, où certains restaurants ne disposent pas de terrasse ou d'espaces suffisants pour mettre en place le protocole sanitaire.

Qu'en est-il de la plateforme "mobilisation emploi" ?

La plateforme "mobilisation emploi"* a été lancée par l'Etat, le 2 avril, pendant le confinement, notamment pour les professions de la santé et de l'industrie. Elle permet aux employeurs de déposer leurs offres et aux demandeurs d'emploi de les consulter. Le concept ayant bien fonctionné, l'Etat a décidé de l'étendre aux emplois saisonniers, qui concernent particulièrement l'hôtellerie et la restauration. Par ce biais, Pôle emploi peut ainsi proposer des candidats formés.

Pendant trois mois, nous n'avons pas eu de contact avec les entreprises puisqu'elles étaient fermées. Il était important de reprendre contact avec toutes. En premier lieu, pour leur assurer de notre présence à leurs côtés, mais également pour leur donner de la visibilité sur le marché du travail post-covid et sur le nombre de demandeurs d'emploi qualifiés et expérimentés disponibles. Il est encore plus essentiel aujourd'hui de déposer ses offres à Pôle emploi notamment en passant par la plateforme mobilisationemploi qui permet une grande réactivité de mises en relation.

*lien vers <https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>

